

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 146 (2001)  
**Heft:** 9

**Artikel:** L'année cruciale 1940... : Les circonstances qui ont préservé la Suisse d'une invasion allemande. 3e partie  
**Autor:** Senn, Hans  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-346177>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'année cruciale 1940...

## Les circonstances qui ont préservé la Suisse d'une invasion allemande (3)

L'effondrement de la France surprit le Conseil fédéral et le commandement de notre armée. Le Général s'adressa au Conseil fédéral pour savoir si, au vu des nouvelles circonstances, sa mission était maintenue. Le Conseil fédéral la confirma mais insista pour que soit décidée une première vague de licenciements de troupes. Le Général suivit cette injonction; le 6 juillet, il faisait licencier les formations de la landwehr, du landsturm et du service territorial.<sup>1</sup>

■ Cdt C Hans Senn<sup>2</sup>

### La Suisse après l'effondrement de la France

A mi-juin déjà, l'Etat-major général avait soumis au commandant en chef la solution stratégique qui lui paraissait s'imposer. Elle consistait à retirer l'armée de campagne entièrement ou partiellement dans un Réduit alpin. L'examen de cette solution et la décision de la réaliser exigèrent presque un mois d'étude et de planification. Les commandants des corps d'armée avaient des opinions divergentes. Les uns proposaient de tenir à outrance la position de la Limmat, puisqu'elle était déjà fortifiée, tout en l'étirant vers l'Ouest; les autres étaient partisans d'une défense du massif alpin avec l'essentiel des forces (soit la solution d'un Réduit monolithique).

Le Général fut informé du délai (de nombreux mois) que demanderait la concentration dans ce Réduit des biens de soutien dont auraient besoin l'armée de campagne tout comme les 500000 habitants, afin d'y faire face à une longue bataille. Le commandant en chef se décida pour un dispositif transitoire de trois échelons en profondeur.

■ Les troupes frontière se battraient seules dans leur dispositif aménagé et cela, sans esprit de recul.

■ La moitié de l'armée de campagne mènerait un combat retardateur à partir de la Limmat, dans le Jura et derrière la Sarine.

■ L'autre moitié de l'armée de campagne tiendrait à outrance un Réduit alpin, y barrant tous les axes le traversant.

L'ordre d'opération N° 11, du 12 juillet, contenait les ordres de mouvement pour la réalisation du nouveau disposi-

tif. Les divisions destinées à défendre le Réduit central atteignirent leurs secteurs vers le 19 juillet. L'ordre d'opération N° 12, du 17 juillet, comportait les nouvelles missions des Grandes Unités. Il entra en vigueur le 26 juillet. La veille, le Général avait rassemblé sur la prairie du Grütli l'ensemble des commandants de Grandes Unités et de corps de troupe (plus de 500) pour leur insuffler la volonté de défendre à outrance les secteurs de combat qu'on venait de leur confier.

C'est en mai 1941 que fut réalisée l'intention initiale d'implanter toutes les Grandes Unités de l'armée de campagne dans le Réduit pour en faire la grande forteresse compacte du pays. A ce moment-là, les formations logistiques étaient parvenues à garnir le secteur des quantités de biens de soutien permettant de mener une bataille de six mois.

L'effondrement de la France provoqua une grande surprise à

<sup>1</sup>Première et deuxième partie, voir RMS N°s 6-7 (juin-juillet) et N° 8 (août 2001).

<sup>2</sup>Version française par le divisionnaire Denis Borel.

### Les considérations qui ont amené à la décision de créer le Réduit national

1. Notre armée de fantassins doit pouvoir se battre dans un terrain où les forces mécanisées adverses ne seraient pas en mesure de faire valoir leur supériorité et où toutes les troupes ennemies devaient s'attendre à mener de longues et exténuantes opérations.
2. Les Etats de l'Axe, qui dépendaient pour leurs opérations et leurs activités économiques des transports par voie ferrée à travers les Alpes suisses, devraient craindre une destruction massive des ouvrages d'art par les Suisses et s'abstenir eux-mêmes de les attaquer.

l'Etat-major de notre armée, car personne n'avait pensé à une telle éventualité. On avait un peu perdu de vue que les événements les plus invraisemblables peuvent arriver. La surprise provoqua partout un choc mental. Le commandement de l'armée, dont les méthodes d'appréciation de la situation étaient fort lentes, perdit beaucoup trop de temps à prendre les décisions que réclamait la nouvelle situation.

Les organes de renseignements allemands ont évidemment eu connaissance de l'important regroupement de l'armée suisse. Toutefois ils ne saisissaient pas bien en quoi il consistait. Ils croyaient que le gros de nos forces avait été rassemblé sur le Plateau, dans un Réduit s'étendant de la Limmat à l'Aare et ancré aux Préalpes. La Wehrmacht allait par conséquent croire qu'il lui serait possible de combattre victorieusement le gros de notre armée sur le Plateau. Toutefois, elle n'aurait pu se mesurer qu'à la moitié de l'armée de campagne, l'autre moitié étant déjà instal-

lée dans les Alpes. Or, les généraux allemands redoutaient l'obligation de mener des opérations en montagne. On peut penser que, pour dissuader l'adversaire de s'engager en Suisse, le commandement de notre armée aurait dû relâcher le maintien du secret et annoncer d'emblée que c'est dans le Réduit alpin qu'il chercherait la décision.

Le 10 août entra en vigueur un plan de relève des troupes en service. Elles furent congédiées par tiers successifs. Ainsi on gardait toujours sous les armes au moins 120000 hommes. Les formations, qui constituaient la garnison du Réduit, furent licenciées dans le secteur de défense qui leur était attribué et y déposèrent leur matériel de corps. Leurs places de mobilisation de 1939 furent remplacées par d'autres situées dans le Réduit. Le commandement de l'armée estimait possible de mobiliser n'importe quelle formation en 48 heures. Si l'Allemagne entendait préparer l'invasion de la Suisse, cela nécessiterait plusieurs se-

maines et le service de renseignement suisse s'en apercevrait, ce qui permettrait de procéder à une mobilisation générale avant le déclenchement d'une offensive allemande. Le licenciement de plus de 300000 hommes en plein été s'est paradoxalement effectué au moment où l'ouverture d'hostilités contre notre pays était le plus probable.

Aujourd'hui, on peut penser que les autorités ont agi précipitamment. Notre service de renseignement avait perçu la concentration de la 12<sup>e</sup> Armée List à notre frontière occidentale. Ces préparatifs offensifs lui parurent si mal camouflés, qu'il en conclut à une démonstration de force destinée à exercer une pression militaire sur la Suisse.

Le Conseil fédéral se montrait pressé de voir des effectifs importants démobilisés, en particulier pour devancer les interventions des pays de l'Axe qui prétendaient que la présence sous les armes d'effectifs importants de l'armée suisse indiquait de la méfiance à leur égard. Le Conseil fédéral et le Général étaient d'avis qu'Hitler et Mussolini, qui étaient devenus maîtres d'une importante partie de l'Europe, n'avaient plus besoin de conquérir encore la Suisse. Même si elle n'était pas attaquée militairement, elle pouvait être soumise à des pressions politiques et économiques auxquelles elle finirait par succomber.

Dans la population, on aspirait à une mise en congé de troupes. Le 25 juin, un armistice, qui mettait fin à toutes les

hostilités sur le continent, était entré en vigueur. Depuis la mobilisation générale du 11 mai, soit depuis presque deux mois, notre armée était entièrement sur pied. Cela représentait presque 20% de la population, si on prend en compte les formations auxiliaires. Cela coûtait beaucoup d'argent et avait d'importantes répercussions sur la vie civile. Pour faire les moissons, les familles paysannes avaient besoin des hommes et des chevaux mobilisés. La population, gagnée par le fatalisme, ne comprenait pas que la situation puisse exiger la présence sous les drapeaux de tant de citoyens.

Dans un entretien télévisé portant sur le film récent, *L'honneur perdu de la Suisse*, Jakob Tanner a déclaré que le repli de l'armée dans le Réduit libéra

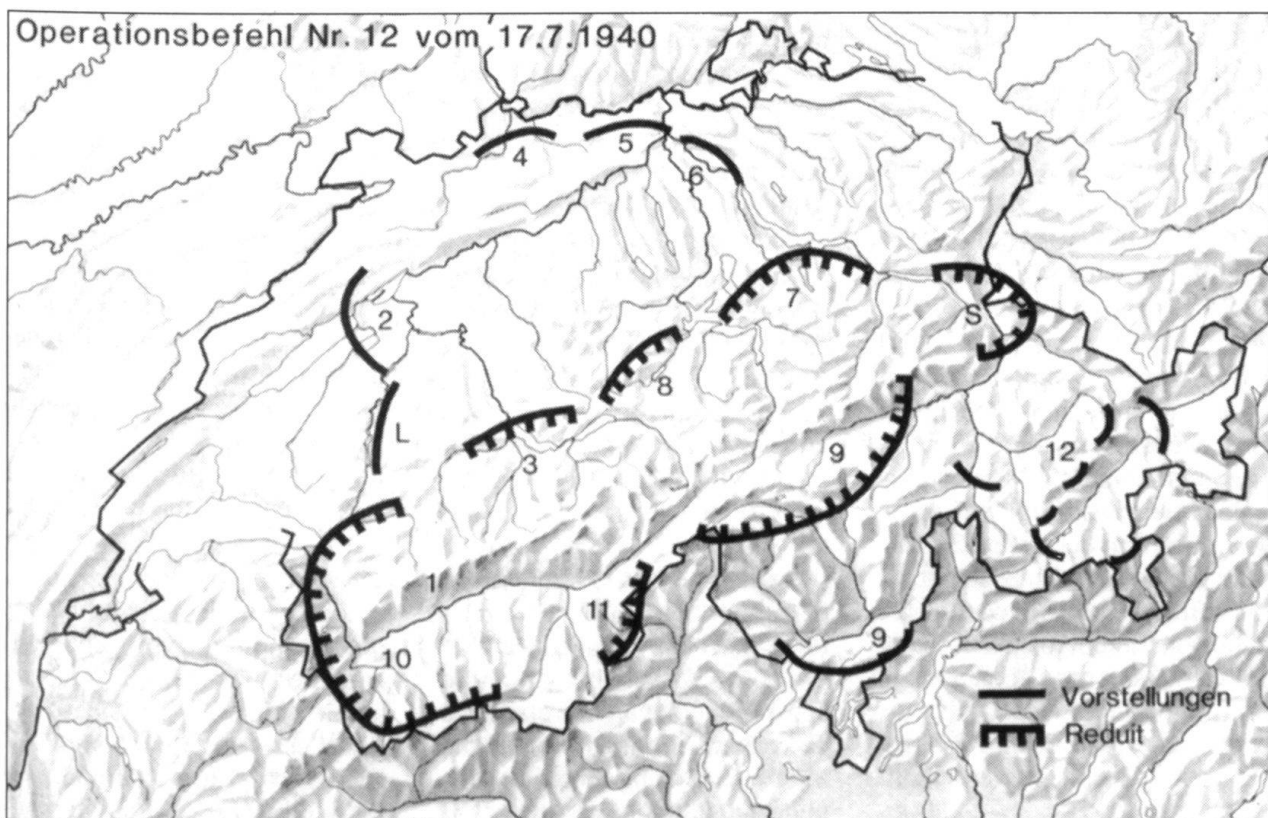
les effectifs en hommes nécessaires pour la coopération économique désirée avec l'Allemagne. « Il s'est agi d'une combinaison presque parfaite entre le bénéfice économique et la sécurité. Ce qui était profitable à la Suisse constitua à la fois une manière d'accroître la sécurité de la Suisse face à l'étranger (...) Quand je consulte les sources, j'en arrive à conclure que les avantages économiques escomptés constituaient les motifs prépondérants des licenciements ordonnés. »

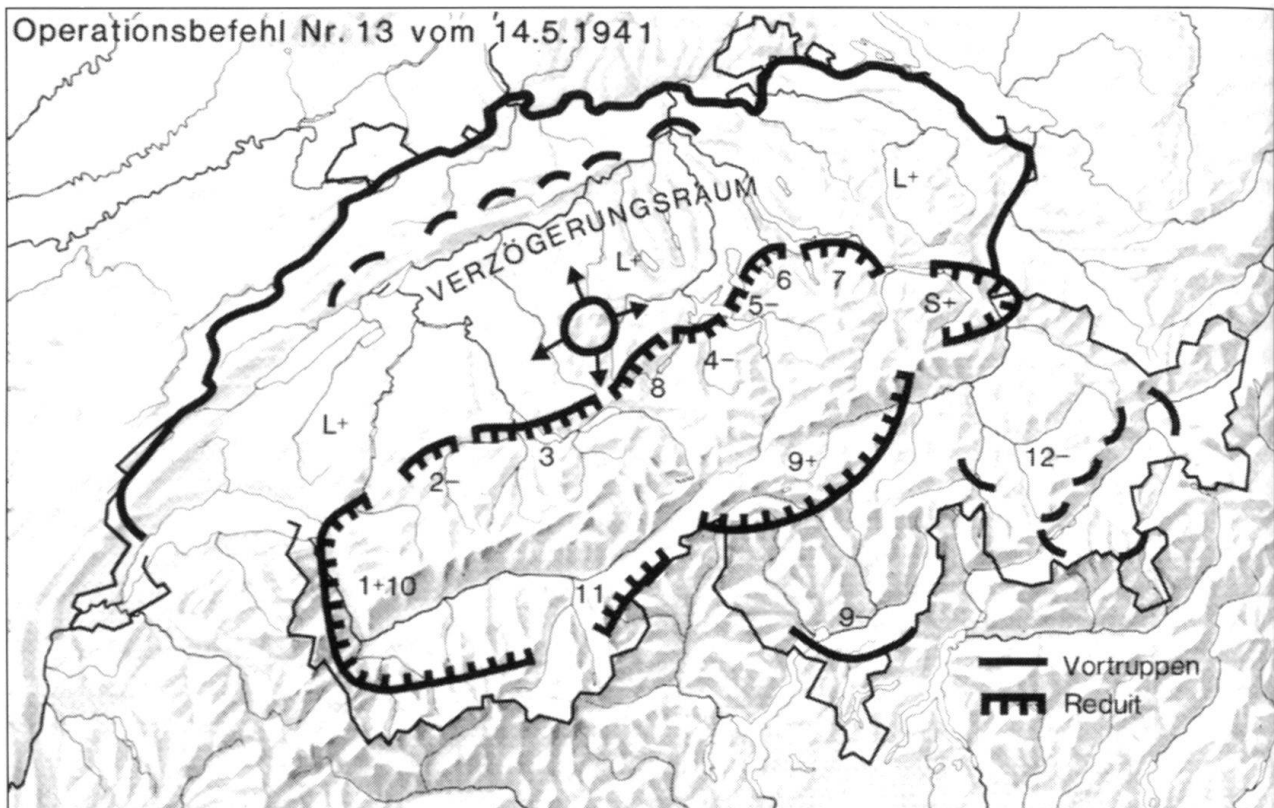
On doit souligner que la création du Réduit ne laissait pas entrevoir des besoins réduits en troupes, tout au contraire: il fallait engager l'ensemble de l'armée de campagne dans les Alpes pour y organiser un dispositif défensif continu et cohérent. On pouvait assumer les

risques des licenciements ordonnés, parce que les mesures prises ou préparées diligemment dans les arsenaux permettaient de remettre sur pied n'importe quelle formation en 48 heures. Il n'y a pas d'indices permettant de prétendre que les licenciements étaient motivés par le souci de gagner beaucoup d'argent grâce à des exportations d'armes. Ce qui est au contraire patent, c'est que le Conseil fédéral et le commandement de l'armée craignaient un accroissement du chômage...

## Pourquoi la Suisse fut-elle préservée?

Dans les sources, on ne trouve pas les raisons qui ont amené Hitler à ne pas attaquer la Suisse pendant l'été et l'autom-





ne 1940. Le Führer était pourtant irrité par l'attitude de la Suisse et avait ordonné de planifier une offensive globale contre elle. Il avait fait savoir à ses subordonnés qu'il ne donnerait l'ordre de déclencher l'offensive que si certaines conditions étaient remplies. De quelles conditions pouvait-il s'agir ?

Refus du Conseil fédéral de céder aux pressions politiques et économiques ? Opération ratée de sabotage d'un pont sur la voie ferrée reliant la Suisse et la France non occupée ? Ouverture de la Grande-Bretagne à ses offres de paix ? Accords satisfaisants avec son allié Mussolini ? Assurance concernant la faisabilité et le succès de l'offensive planifiée ? Les historiens n'en savent rien, mais ils émettent des hypothèses

plausibles basés sur des facteurs déterminants en rapport avec la stratégie, la politique étrangère, économique ou militaire.

### Motifs stratégiques

Dès lors que l'offensive à l'Ouest lui avait valu des succès absolument brillants, Hitler espérait une scission entre la France et la Grande-Bretagne, ce qui devait lui permettre de conclure une paix de compromis très conciliante avec les deux Etats. Ainsi il arriverait à se « couvrir le dos », dans la perspective d'une campagne décisive contre l'Union soviétique qu'il était déjà en train de projeter. S'il voulait atteindre son but, il devait faire preuve de retenue. On peut penser que la Suisse, à ce moment, a profité de cet état d'esprit.

Dès qu'il s'avéra que Churchill était déterminé à poursuivre le combat, Hitler décida qu'il fallait amener les Britanniques et leur chef à céder à sa volonté, en les soumettant à la terreur que susciteraient d'implacables attaques aériennes de grande envergure. La Grande-Bretagne fit front et ne se laissa pas abattre. Dès lors Hitler se rendit compte qu'un débarquement de forces terrestres serait risqué, puisqu'il ne détenait pas la maîtrise de l'air et que l'opération pouvait être entravée par le mauvais temps automnal.

Il ne resta dès lors au Führer que l'espoir de voir Churchill capituler, dès que l'Allemagne aurait vaincu la Russie soviétique et qu'elle dominerait l'ensemble du continent de l'Atlantique à l'Oural. Compa-

ré au duel dramatique que se livraient Churchill et Hitler, le sort de la Suisse ne jouait qu'un rôle très modeste. Hitler se fit à l'idée que le sort de la Suisse serait rapidement réglé dès que la victoire finale serait acquise...

### Motifs en relation avec la politique étrangère

Les discussions entre les puissances de l'Axe et leurs O.K. divergents à propos d'un démembrement de la Suisse ont certes joué un rôle. Mussolini exigeait que la chaîne médiane des Alpes devienne la nouvelle frontière Nord de l'Italie. Hitler entendait mettre la main sur le Valais et d'importantes parties des Grisons. Le haut commandement allemand escomptait que l'armée italienne s'emparerait de l'ensemble du massif alpin. Si elle y parvenait, on ne pouvait guère imaginer qu'elle évacue et restitue à l'Allemagne les territoires que celle-ci convoitait. L'attaque italienne dans les Alpes françaises ayant échoué, on pouvait s'attendre à ce qu'une nouvelle tentative ne serait pas davantage couronnée de succès. Si une nouvelle défaite se confirmait, on pourrait craindre que la Wehrmacht se voie entraînée dans des combats de montagne qui lui coûteraient de fortes pertes. En considération de ces risques, le ministre des Affaires étrangères déconseilla l'opération «SUISSE».

### Motifs de nature économique

Au cours du printemps 1940, les autorités supérieures du Reich se rendirent compte de

l'importance évidente de la Suisse en matière d'économie de guerre. Elles entendaient premièrement faire cesser les livraisons d'armement aux puissances ennemies, puis faire connaître à la Suisse leurs demandes concernant des livraisons de matériel de guerre et l'octroi de crédits pour en couvrir les coûts. Ce n'est qu'à partir de 1941 que les livraisons escomptées atteignirent un volume significatif.

Les experts allemands en économie de guerre débattirent de deux moyens d'obtenir de la Suisse ce qu'on voulait d'elle: soit on supprimait les livraisons de charbon et d'autres sortes de biens, soit on en faisait la conquête militaire. La mise sous pression économique pourrait faire obtenir quelques concessions relativement modestes. Si la conquête de la Suisse pouvait réussir rapidement, si les dégâts au réseau routier et ferroviaire, aux entreprises de production restaient minimales, l'Allemagne contrôlerait l'ensemble de l'économie suisse, disposerait de la main-d'œuvre ainsi que des devises et des stocks d'or de la Banque nationale. La Suisse pourrait être pillée à fond comme les autres Etats occupés.

En raison du peu de profondeur du dispositif défensif de l'armée suisse, les officiers allemands chargés de la planification militaire escomptaient que la Wehrmacht réussirait rapidement à ouvrir des brèches et à occuper tous les objectifs stratégiquement importants. L'allocution du Conseil fédéral, lue en français par Marcel Pilet-Golaz, président de la Confé-

dération, donnait à croire que le Conseil fédéral ne tarderait pas à capituler en cas d'invasion militaire. Toutefois, les Allemands saisirent que le Rapport du Grütli, avec la vibrante allocution du Général, annonçait un changement radical de l'opinion publique. A Berlin, on comprit que la démoralisation profonde des Suisses était maîtrisée et que la volonté de défense s'était réveillée. Le Général lui donna une allure concrète en ordonnant une concentration des troupes significative.

### Motifs militaires

Dans ces circonstances, l'armée suisse ne joua-t-elle qu'un rôle de pâle figurant, comme croit pouvoir le dire Markus Heiniger, un figurant qu'on ne prenait même pas la peine de prendre en considération dans l'évaluation de la rentabilité des actions auxquelles la Wehrmacht pourrait être amenée? On peut affirmer que ce n'était pas le cas. Les planificateurs allemands prenaient au sérieux l'esprit combatif des soldats suisses et s'attendaient à une défense acharnée des positions sérieusement aménagées dans les secteurs montagneux difficiles d'accès.

En principe, ils estimaient qu'il leur faudrait engager une quinzaine de divisions pour l'emporter face au gros de l'armée suisse déployée sur le Plateau. L'Etat-major italien se proposait d'engager 15 divisions aussi contre le sud du pays. Si l'on compare ces moyens aux 6 divisions qui avait suffi à la conquête de la

Norvège, les 30 qu'on estimait nécessaires pour obtenir la défaite de l'armée suisse représentaient une fraction assez importante des forces de l'Axe.

A la mi-juillet 1941, après le regroupement total de l'armée de campagne suisse, Hitler avait laissé passer le moment où notre armée aurait été rapidement défaite. Il est vrai que les Allemands ne savaient pas que la moitié de l'armée de campagne était déjà installée dans le Réduit, ils étaient préoccupés par la nouvelle position d'armée, appuyée aux Préalpes. Ils craignaient de devoir s'engager dans de longs combats en montagne, qui leur feraient perdre beaucoup d'hommes. Le risque de voir des unités d'armée arrêtées longtemps devant des obstacles naturels et de buter sur les axes traversant les Alpes, soigneusement préparés à la destruction par les Suisses, donna à réfléchir au haut commandement allemand.

## Conclusion

Ces considérations amènent à penser que toute une série de raisons ont conduit les responsables allemands de haut rang, militaires et civils, à préserver la Suisse d'une attaque militaire, du pillage et de l'asservissement. Il semble que des considérations stratégiques et de politique étrangère ont fini par s'imposer. Jusqu'en novembre 1940, les experts allemands n'arrêtèrent pas de se demander s'il fallait se rendre maître et tirer parti du potentiel économique de la Suisse par des pressions et des menaces ou en l'attaquant militairement. C'est au moment où l'accord économique longtemps et âprement négocié était approuvé que la planification militaire fut réactivée.

La décision (attaquer ou écraser la Suisse par des actions économiques et politiques) dépendait de l'état d'esprit d'Hitler, lequel pouvait changer inopinément. De ren-

voi en renvoi, le cas «SUISSE» perdit toute actualité. Ce n'est que bien plus tard, au cours du conflit, que les dirigeants du Reich se rangèrent à la conviction qu'une Suisse indépendante et préservée de bombardements alliés serait plus utile qu'un Etat dévasté.

D'autre part, la Suisse a été épargnée en raison des doutes des généraux pour lesquels la conquête de notre pays était tout sauf une promenade. Ils ne pouvaient pas exclure le risque de voir la petite Suisse devenir un théâtre d'opération qui, quoique secondaire, pouvait retenir longtemps des divisions dont on aurait besoin ailleurs. Les grands chefs militaires entendaient donc dissuader Hitler de la conquête envisagée. Si la Suisse n'avait pas été alors protégée par une armée prête à se défendre, les généraux n'auraient pas pu avancer des objections. Il est donc pensable que Hitler aurait alors cédé à son envie d'envahir notre pays.<sup>1</sup>

H. S.

<sup>1</sup>La bibliographie peut être demandée au rédacteur en chef.